

**COMMUNE DE ZETTING**  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Arrondissement de SARREGUEMINES

**CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 11  
VOTANTS : 14  
POUVOIRS : 3

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23/09/2025**

*Date de convocation : 18/09/2025*

*Date d'affichage : 18/09/2025*

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire*

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard MULLER Laurent, SCHLEGEL Régis, SORRENTINO Claudia, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte

Absents représentés/excusés :

NACHI Lahcène, procuration à Laurent MULLER  
MEYER Laure, procuration à Bernard JEDAR  
SCHMITT Jean-François, procuration à Gilles LE BORGNE  
LETT Martine, excusée

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : MULLER Laurent

---

## **ORDRE DU JOUR**

***Institution et vie politique***

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 15 juillet 2025

***Finances publiques***

3. Demande de subvention fonds de concours hangar communal
4. Modification du plan de financement MAM
5. Demande de subvention – maisons fleuries

***Domaine et Patrimoine***

6. Modification de la délibération vente délaissés rue du maire Jamann - révision des surfaces

***Autres domaines de compétence***

7. Vidéosurveillance – mise en place

***Divers et communication***

8. Décisions prises par délégation
9. Divers et communication

---

M. le Maire démarre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

Le quorum, avec 14 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le maire sollicite l'inscription du point « demande de subvention AMISSUR », point prévu initialement et omis dans la convocation transmise. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ajout du point.

## ***Institution et vie politique***

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance, le conseil municipal désigne M. MULLER Laurent, secrétaire de séance.

### **2. DCM2025036 - Approbation du procès-verbal de la séance 15/07/2025 (5.2)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2025

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- adopte le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2025

**Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

## ***Finances publiques***

### **3. DCM2025037 - Demande de subvention fonds de concours hangar communal (7.5)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01<sup>er</sup> avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de ZETTING comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant la DCM 2024043 sollicitant le fonds de concours CASC à hauteur de 2000 E pour financer la construction d'un hangar communal

Indiquant que le fonds de concours doit être soldée en fin de mandat et que le solde disponible est de 21 501.43 €

M. le Maire propose d'allouer ce reliquat au financement du hangar communal dont le cout final est établi à 159 507.92 €, soit un fond de concours total de 41 501.34 €.

Considérant que le montant du fonds de concours complémentaire demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement détaillé ci-après

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Adopte le nouveau plan de financement suivant :

Financeur :		DETR	AMBITION MOSELLE	CASC	COMMUNE
Cout du projet	159 507.92 €				
Honoraires MO - SPS	14 408.70 €				
Achat terrain	6 888 €				
Etude de sol	1 500 €				
Electricité	3 572 €				
Terrassement - Gros œuvre et Citerne à eau enterrée	84 441.05 €	36 955 €	20 000 €	41 501.34 €	61 051.58 €
Charpente	30 498.74 €				
Couverture	18 199.43 €				
Financement	100 %	23.16%	12.54%	26.01%	38.28 %

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de la construction d'un hangar communal à hauteur de 41 501.34 €.
- Autorise le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

**Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

#### **4. DCM2025038 - Modification du plan de financement MAM (7.5)**

Sur le rapport du maire,

Rappelant le projet de construction d'une MAM (maison d'assistantes maternelles) et le plan de financement validé par délibération DCM2025025 du 10 juin 2025

Indiquant que l'enveloppe AMBITIONS MOSELLE gérée par le Département de la Moselle étant épuisée, il y a lieu de modifier le plan de financement et de solliciter le fonds LEADER (subventions européennes) pour une part plus importante et permettre le financement de ce nouvel équipement.

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Retire la délibération DCM2025025 du 10 juin 2025
- Approuve l'opération « constructions d'une MAM » pour un montant de 588 877.33 € HT
- Fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	DETR/DSIL/ Fonds Vert	CAF	REGION GRAND EST	LEADER	COMMUNE
CONSTRUCTION D'UNE MAM	588 877.33 €	168 772 €	90 000 €	120 000 €	50 000 €	160 105.33 €
FINANCEMENT	588 877.33 €	28.7 %	15.3 %	20.4 %	8.5 %	27.2 %

- Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention de 15.3 % auprès des services de la CAF de Moselle,
- Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention de 20.4 % auprès de la Région Grand Est, au titre du soutien au cadre de vie et services de proximité,
- Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention de 8.5% auprès le programme européen LEADER 2023-2027 du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier.

**Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

#### **5. DCM2025039 –Création de trottoirs - Demande de subvention AMISSUR (7.5)**

Sur le rapport du Maire,

Présentant le projet de voirie de la rue de la barrière- rue de la forêt comportant la création de trottoirs pour un montant de 9 850.00 € HT

Indiquant que ce projet entre dans le champ d'application de la subvention AMISSUR, dispositif dont une enveloppe supplémentaire a été validée par le Département de la Moselle pour tout dossier déposé avant le 30 septembre prochain.

Le conseil municipal,

Après délibération, **à l'unanimité**

- Approuve l'opération « Crédit de dépense pour la construction de trottoirs rue de la barrière, rue de la forêt » pour un montant de 9 850.00 € HT.
- Fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	DEPARTEMENT AMISSUR	COMMUNE
Création trottoirs	9 850.00 €	2 955.00 €	6 895.00 €
FINANCEMENT	€	30 %	70 %

- Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention au titre de l'AMISSUR (amendes de police) de 30% auprès du Conseil Départemental de la Moselle,
- s'engage à achever les travaux dans les délais impartis et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

**Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

#### **6. DCM2025040 - Demande de subvention – maisons fleuries (7.5)**

Sur le rapport du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation annuelle du concours des maisons fleuries et les frais que ce concours occasionne à l'Association des Arboriculteurs de Zetting-Dieding,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

(*M. MULLER ne prend pas part au vote étant intéressé*)

- Attribue une subvention à l'Association des Arboriculteurs de Zetting de 540 €  
Les crédits sont disponibles au chapitre 65.

**Résultats du vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

## **Domaine et patrimoine**

### **7. DCM2025041 - Modification de la délibération vente délaissés rue du maire Jamann - révision des surfaces (3.2)**

Sur le rapport du Maire

Rappelant la délibération 2025029 actant la vente de délaissés situés entre la voirie de la rue du maire Jamann et certaines habitations et fixant le prix à l'are ;

Indiquant que la délibération doit être retirée car les surfaces indiquées sont erronées et de ce fait impacte le prix de vente. En effet, la surface à retenir est celle portée sur le relevé cadastral et non la surface géographique,

Le conseil municipal

Après délibération, **à l'unanimité**

- Retire la délibération DCM2025029 du 10 juin 2025
- Fixe le prix de vente à 360 € l'are pour les parcelles « délaissées » cadastrées suivantes :

Parcelles concernées	Surface en ares	Prix de vente total
Section 3 - n° 133	0.74	266.40 €
Section 3 - n° 136	1.94	698.40 €
Section 3 - n° 137	1.53	550.80 €
Section 3 - n° 304	0.92	331.20 €
Section 3 - n° 150	1.07	385.20 €

- Ces parcelles ne seront mises à la vente qu'en cas de mutation de propriété -si les futurs acheteurs le souhaitent- ou de volonté des propriétaires mitoyens de s'en porter acquéreur.
- Dit que les frais de notaires sont à la charge des acquéreurs.
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire aux transactions

**Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

## Autres domaines de compétence

### 8. DCM2025042 - Vidéosurveillance – mise en place (6.1)

Sur le rapport du maire,

Conformément au code de sécurité intérieure, et notamment l'article L251-2, le maire en tant qu'autorité publique exerçant le pouvoir de police administrative a compétence pour installer un système de vidéoprotection. Le conseil municipal reste compétent en matière budgétaire et domaniale.

Indiquant que, même si la commune ne souffre pas d'insécurité grave, il s'avère cependant nécessaire, afin de garantir l'intégrité des lieux et bâtiments publics appartenant à la commune, de mettre en place un système de vidéosurveillance sur le ban communal ; Il précise que 'installation de ce système est soumise à autorisation préalable obtenue auprès du préfet,

La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d"installation de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique.

Le conseil municipal

Après délibération, **à l'unanimité**

- Valide le recours à la vidéosurveillance sur le ban communal.
- Autorise M. le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de M. le Préfet.
- Autorise le maire à signer tous documents et actes utiles à la mise en place.

**Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

## Divers et communication

### 11. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2025022	Marchés publics – remplacement mat rue de l'église	TPLEC LOUPERSHOUSE	2 470.000 €	1.1
DEC2025023	Marchés publics – remplacement luminaire rue la gare chemin pieton	TPLEC LOUPERSHOUSE	1 470.00 €	1.1
DEC2025024	Marchés publics – achat bornes sacs canins	France COLLECTIVITES NIMES	1 360.80 €	1.1
DEC2025025	Marchés publics –achat caméras	THEALIS DIGITAL ZETTING	713.33 €	1.1
DEC2025027	Marchés publics – éclairage cheminement rue des mésanges	CS ELECTRICIEN ZETTING	1 590.00 €	1.1

➤ Concessions funéraires

N° DECISION	Objet	Durée	Montant	Nomenclature ACTES
DEC2025026	Concession funéraire R29/1995 – renouvellement emplacement tombe double	30 ans	230.00 €	3.2

**10 Divers et communication**

**a) Propriété du village**

M. le Maire détaille les actions à venir, à l'initiative de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, concernant les dépôts sauvages de déchets :

- Pose de poubelles supplémentaires le long des sentiers et sur certains points stratégiques,
- Convention avec ALCOME pour la mise à disposition de cendriers,
- Verbalisation à terme des gros volumes de dépôts sauvages

**b) Célébration du 11 novembre 2025**

Le maire informe que M. Jean-Claude Barthel, descendant de M. Joseph BARTHEL, un des noms ajoutés sur le monument aux morts en 2024, sera présent à la cérémonie du 11 novembre cette année. Il est donc nécessaire d'installer la nouvelle plaque, (cout de 2 000 €) reprenant tous les noms avant la cérémonie.

Tous les points ayant été débattus, M. le Maire clôture la séance à 21 h 20

Le secrétaire de séance  
Signé : MULLER Laurent



Le Maire,  
Bernard FOUILHAC GARY

**La présente séance comporte les délibérations n° 2025036 à 202541  
Et décisions par délégation n° DEC2025022 à DEC202027**

N° DCM/ DECISION	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2025036	Approbation du compte rendu de la séance du 15/04/2025	5.2
DCM2025037	Demande de subvention fonds de concours hangar communal	7.5
DCM2025038	Modification du plan de financement MAM	7.5
DCM2025039	Réfection voirie rue de la barrière, rue de la forêt - Demande de subvention AMISSUR	7.5
DCM2025040	Demande de subvention – maisons fleuries	7.5
DCM2025041	Modification de la délibération vente délaissés rue du maire Jamann - révision des surfaces	3.2
DCM2025042	Vidéosurveillance – mise en place	6.1
DEC2025022	Marchés publics – TPLEC – remplacement mat rue de l'église	1.1

DEC2025023	Marchés publics – TPLEC – remplacement luminaire rue la gare chemin pieton	1.1
DEC2025024	Marchés publics – France COLLECTITIVES – achat bornes sacs canins	1.1
DEC2025025	Marchés publics – THEALIS – achat caméras	1.1
DEC2025026	Concession funéraire R29/1995 – renouvellement emplacement tombe double	3.2
DEC2025027	Marchés publics – CS Electricien – éclairage cheminement rue des mésanges	1.1